



# RÉFÉRENDUM KREMLINOIS ANNUEL 3<sup>ème</sup> édition

Rendez-vous dans  
vos bureaux de vote habituels le  
**DIMANCHE 26 NOVEMBRE**



# RÉFÉRENDUM KREMLINOIS ANNUEL 3<sup>ème</sup> édition

## DATES À RETENIR

**Judi 14 septembre à 19h**  
Conseil municipal participatif

**19 octobre (en ligne)**  
**21 octobre (en guichet)**

Date limite pour vous inscrire sur les listes  
électorales pour voter le 26 novembre

**Du lundi 13 novembre à 00h00**  
**au vendredi 24 novembre à 23h59**  
Campagne référendaire

**26 novembre**  
Jour de scrutin dans vos bureaux de vote  
habituels en répondant à la question  
par oui ou par non

**Vous souhaitez être assesseur ?**  
Envoyez votre candidature à l'adresse  
suivante : [kremlinois@ville-kremlin-bicetre.fr](mailto:kremlinois@ville-kremlin-bicetre.fr)  
ou inscrivez-vous à l'accueil de la mairie

## PARTICIPEZ AU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE

Le jeudi 14 septembre prochain, les Kremlinoises et Kremlinois pourront poser toutes leurs questions en direct et sur Facebook.

- 1h30 de débat transparent
- La parole aux Kremlinois en priorité
- Les réponses des élus en direct

RENDEZ-VOUS LE **JEUDI 14 SEPTEMBRE**  
À **19 H** EN MAIRIE

## QUI PEUT VOTER ?

L'organisation du scrutin est effectuée dans les mêmes conditions que celles prévues pour les élections municipales. Les listes électorales sont constituées :

- Des électeurs de nationalité française inscrits sur les listes électorales en vue des élections municipales
- Des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne inscrits sur les listes électorales complémentaires établies pour les élections municipales

Où se trouve mon bureau de vote ?



*Ce référendum est organisé dans le respect de la loi conformément aux articles L.O. 1112-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.*

Vous ne serez pas au Kremlin-Bicêtre  
le 26 novembre prochain ?

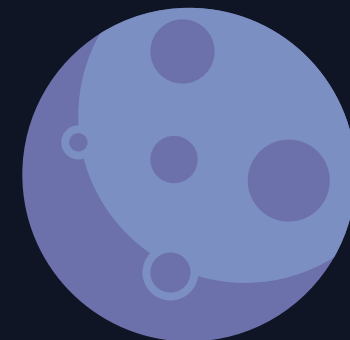
Pensez à la procuration !

Pour cela, vous pouvez effectuer votre demande de procuration au commissariat du Kremlin-Bicêtre ou bien remplir le formulaire papier disponible dans les équipements municipaux.

## RÉFÉRENDUM KREMLINOIS ANNUEL 3<sup>ème</sup> édition

Le référendum kremlinois annuel

C'est la possibilité de soumettre au vote des électeurs l'adoption d'un projet par les citoyens à la place du Conseil municipal.



# ÊTES-VOUS FAVORABLE À L'ARRÊT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE 0<sup>H</sup>30 ET 5<sup>H</sup>30 ?

Le projet est adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, le Conseil municipal est saisi pour se prononcer à son tour.

En cas de saisie du Conseil municipal, la municipalité prend l'engagement d'approuver le choix fait par les Kremlinois.

### 1. Concertation

De février à avril, 135 questions ont été suggérées par les Kremlinois et les Kremlinoises. Cette question est issue de cette concertation.

### 2. Conseil municipal participatif

Rendez-vous le jeudi 14 septembre 2023 à 19 h en mairie pour débattre avec les élus.

### 3. Campagne d'informations

La ville met à disposition des documents pour comprendre les enjeux. Des agents viendront à votre rencontre pour répondre à vos questions.

### 4. Débats

Participez à vos conseils de quartier les 14, 15 et 16 novembre prochains.

### 5. Balades nocturnes

Organisées dans les 3 quartiers pour éclairer les Kremlinoises et les Kremlinois sur la situation et les changements éventuels.

### 6. Jour du vote

Le dimanche 26 novembre de 8 h à 18 h, dans vos bureaux de vote habituels venez vous prononcer sur le projet par **OUI** ou par **NON**.